



BULLETIN D'INSCRIPTION

- ☐ ENTREPRISE
☐ AUTO ENTREPRENEUR
☐ PARTICULIER

1/ MES INFORMATIONS

NOM DE L'ENTREPRISE :

NOM - PRÉNOM DU PARTICIPANT :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL : PAYS :

SIRET :

TVA Intracommunautaire :

MOBILE :

E-MAIL :

☐ Je porte à votre connaissance être en situation de handicap et souhaite en conséquence connaître les modalités de suivi de vos formations.

J'ai pris connaissance du catalogue des formations disponibles sur le site www.maud-academy.com, mentionnant dates, durées, lieux et tarifs et je choisis :

2/ MON PARCOURS DE FORMATION

MAQUILLAGE PERMANENT

- | | | | | | |
|---|----------|---|----------|---|----------|
| ☐ INITIATION
5 JOURS (35 HEURES)
2 990 € | NIVEAU 1 | ☐ PERFECTIONNEMENT
3 JOURS (21 HEURES)
1 790 € | NIVEAU 2 | ☐ PERFECTIONNEMENT +
3 JOURS (21 HEURES)
1 790 € | NIVEAU 3 |
| ☐ MAÎTRISE
3 JOURS (21 HEURES)
2 290 € | NIVEAU 4 | ☐ SOS CORRECTIONS
3 JOURS (21 HEURES)
1 790 € | | ☐ COLORIMÉTRIE & CORRECTIONS
1 JOUR (7 HEURES)
690 € | |

PIGMENTATION CORRECTRICE LIFE REPAIR®

- | | | | | | |
|---|----------|---|----------|---|----------|
| ☐ INITIATION
5 JOURS (35 HEURES)
2 290 € | NIVEAU 1 | ☐ PERFECTIONNEMENT
3 JOURS (21 HEURES)
1 790 € | NIVEAU 2 | ☐ PERFECTIONNEMENT +
3 JOURS (21 HEURES)
1 790 € | NIVEAU 3 |
|---|----------|---|----------|---|----------|

TRICOPIGMENTATION

- | | | | |
|---|----------|---|----------|
| ☐ INITIATION
5 JOURS (35 HEURES)
2 990 € | NIVEAU 1 | ☐ PERFECTIONNEMENT
3 JOURS (21 HEURES)
1 790 € | NIVEAU 2 |
|---|----------|---|----------|

COURS PARTICULIERS

- | | |
|--|--|
| ☐ AVEC MAUD
2 JOURS (14 HEURES)
2 990 € | ☐ AVEC NOS EXPERT(E)S
1 JOUR (7 HEURES)
1 790 € |
|--|--|



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

FORMATIONS

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles **MAUD ACADEMY**, qui est le nom commercial de MAUD ACADEMIE SAS enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 105 293 450, organisme de formation professionnelle spécialisée dans les métiers du maquillage permanent, de la dermopigmentation esthétique et des techniques associées, fournit ses prestations de formation à ses clients.

Les présentes CGV s'appliquent à toute inscription à une action de formation, qu'elle soit réalisée :

- par une personne physique finançant elle-même sa formation
- par une entreprise pour un ou plusieurs salariés ;
- par un professionnel indépendant ;
- par un financeur (OPCO, CPF ou tout autre organisme de prise en charge)

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, du règlement intérieur applicable aux stagiaires ainsi que, le cas échéant, des conditions particulières figurant dans la convention ou le contrat de formation.

En cas de contradiction entre les présentes CGV et des conditions particulières expressément acceptées par les parties, ces dernières prévalent.

Les CGV sont accessibles à tout moment sur le site internet de **MAUD ACADEMY** et sont remises au client préalablement à toute conclusion de contrat conformément aux dispositions du Code de la consommation et du Code du travail.

Article 1 - Identification de l'organisme de formation

Nom commercial : **MAUD ACADEMY**
Raison sociale : MAUD ACADEMIE
Forme juridique : SAS
Siège social : 9 Place Marie-Jeanne Bassot
92300 Levallois-Perret
105 293 450
SIREN :
Déclaration d'activité : en cours
Courriel : formation@maud.pro
Téléphone : 01 45 04 88 88

MAUD ACADEMY conçoit et dispense des actions de formation destinées aux professionnels de l'esthétique, de la beauté et du maquillage permanent, ainsi qu'aux personnes en reconversion professionnelle, dans le respect des dispositions.

Article 2 - Définitions

Au sens des présentes CGV, les termes suivants ont la signification ci-après :

Organisme de formation : **MAUD ACADEMY**.

Client : toute personne physique ou morale qui conclut un contrat ou une convention avec **MAUD ACADEMY**.

Stagiaire : toute personne participant effectivement à une action de formation.

Formation : toute prestation pédagogique, en présentiel, à distance ou en modalité hybride.

Entreprise : toute personne morale inscrivant un ou plusieurs salariés.

Formation inter-entreprises : session regroupant plusieurs entreprises.

Formation intra-entreprise : session organisée exclusivement pour une entreprise.

Catalogue : ensemble des formations publiées par **MAUD ACADEMY**, susceptibles d'évoluer afin de tenir compte des évolutions réglementaires, techniques ou pédagogiques.

Article 3 - Objet des prestations

MAUD ACADEMY propose notamment :

- des formations d'initiation ;
 - des formations de perfectionnement ;
 - des formations certifiantes lorsqu'elles existent ;
 - des ateliers pratiques ;
 - des journées techniques ;
 - des classes virtuelles ;
 - des modules e-learning ;
 - des accompagnements individualisés.
- Les programmes précisent notamment :
- les objectifs pédagogiques ;
 - les prérequis ;
 - le public concerné ;
 - les modalités pédagogiques ;
 - les modalités d'évaluation ;
 - la durée ;
 - les moyens techniques ;
 - les modalités d'encadrement.

MAUD ACADEMY se réserve la possibilité d'adapter le contenu pédagogique afin de tenir compte des évolutions scientifiques, réglementaires, sanitaires ou techniques, sans que cela ne modifie l'objectif général de la formation.

Article 4 - Documents contractuels

Selon la qualité du client, les documents suivants sont établis :

4.1 Personne physique

Conformément aux articles L.6353-3 et suivants du Code du travail, un contrat de formation professionnelle est établi.

Le contrat précise notamment :

- l'intitulé de la formation ;
 - sa durée ;
 - son prix ;
 - les modalités de règlement ;
 - les conditions d'annulation ;
 - les modalités d'exécution.
- Le contrat est conclu avant toute entrée en formation.

4.2- Entreprise

Une convention de formation professionnelle est conclue conformément aux dispositions des articles L.6353-1 et suivants du Code du travail.

Elle précise notamment :

- les objectifs ;
- le programme ;
- les effectifs ;
- les dates ;
- les modalités financières ;
- les obligations respectives des parties

4.3- Financement CPF

Lorsque la formation est financée via le Compte Personnel de Formation (CPF), les conditions particulières applicables par la plateforme officielle ainsi que les présentes CGV s'appliquent conjointement.

En cas de contradiction, les dispositions impératives applicables au CPF prévalent.

Article 5 - Modalités d'inscription

L'inscription devient définitive après réception de l'ensemble des éléments suivants :

- contrat ou convention signé ;
- acceptation des présentes CGV ;
- règlement de l'acompte lorsqu'il est prévu ;
- validation du financement le cas échéant ;
- vérification des prérequis ;
- réception des pièces administratives demandées.

MAUD ACADEMY se réserve le droit de refuser une inscription lorsque :

- les prérequis ne sont pas remplis ;
 - le dossier est incomplet ;
 - les effectifs maximum sont atteints ;
 - le financement n'est pas validé ;
 - la formation apparaît manifestement inadaptée au projet professionnel du candidat
- Une liste d'attente peut être proposée.

Article 6 - Tarifs

Les prix des formations sont exprimés en euros (€) hors taxes ou toutes taxes comprises selon le régime fiscal applicable à **MAUD ACADEMY** au jour de la facturation.

Le prix comprend exclusivement les prestations mentionnées dans le programme de formation ou dans le devis accepté.

Sauf stipulation contraire, ne sont pas compris dans le prix :

- les frais de déplacement ;
 - les frais d'hébergement ;
 - les frais de restauration ;
 - les achats de matériel personnel ;
 - les consommables emportés par le stagiaire à l'issue de la formation ;
 - toute prestation complémentaire demandée par le client ;
- Les tarifs en vigueur sont ceux figurant sur le devis ou la convention signée. Les offres commerciales sont valables pendant la durée indiquée sur le devis. À défaut de précision, leur durée de validité est de trente (30) jours.

MAUD ACADEMY se réserve le droit de modifier son catalogue tarifaire à tout moment. Les modifications n'affectent pas les contrats déjà conclus.

Article 7 - Modalités de règlement

7.1 Particuliers

Sauf dispositions particulières, un acompte de 30 % est exigible à la signature du contrat de formation.

Le solde est payable au plus tard le premier jour de la formation, sauf échéancier expressément accepté par **MAUD ACADEMY**.

Lorsque la formation se déroule sur plusieurs mois, un échéancier peut être proposé. Le défaut de paiement d'une échéance entraîne l'exigibilité immédiate des sommes restant dues, après mise en demeure restée sans effet.

7.2 Entreprises

Les factures sont payables à trente (30) jours date de facture, sauf accord écrit différent.

Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'application des pénalités prévues à l'article L.441-10 du code du commerce ;

- le paiement de l'indemnité forfaitaire pour frais recouvrement prévue par la réglementation en vigueur ;
- le remboursement des frais de recouvrement complémentaires lorsqu'ils excèdent cette indemnité.

7.3 Organismes financeurs

Lorsque la prise en charge est assurée par un OPCO, un organisme public ou tout autre financeur, le Client demeure responsable du paiement des sommes restant éventuellement dues.

En cas de refus de financement, de financement partiel ou de déchéance de prise en charge, les sommes non financées deviennent exigibles auprès du Client.

Article 8 - Formations financées par le Compte Personnel de Formation (CPF)

Lorsque la formation est réalisée dans le cadre du Compte Personnel de Formation, les conditions d'utilisation de la plateforme officielle s'appliquent en complément des présentes CGV.

Le stagiaire s'engage à respecter les règles relatives :

- à la validation de son inscription ;
- à sa participation effective ;
- aux émargements ;
- aux justificatifs de présence ;
- aux évaluations prévues.

Toute absence injustifiée, abandon ou non-respect des obligations déclaratives susceptibles d'entraîner un refus de prise en charge pourra donner lieu à la facturation des sommes restant dues lorsque la réglementation le permet.

Le stagiaire est seul responsable des informations qu'il déclare sur la plateforme CPF.

Article 9 - Droit de rétractation du consommateur

Lorsque le Client est un consommateur et que le contrat est conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, il dispose, conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat pour se rétracter, sans motif ni autres coûts que ceux prévus par la loi.

Il exerce ce droit avant l'expiration du délai au moyen du formulaire type qui lui a été remis ou de toute déclaration dénuée d'ambiguïté, adressée à formation@maud.pro ou à **MAUD ACADEMY**, 9 Place Marie-Jeanne Bassot, 92300 Levallois-Perret.

MAUD ACADEMY rembourse alors toutes les sommes versées, sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant l'information de la rétractation, par le même moyen de paiement, sauf accord exprès contraire du consommateur et sans frais pour celui-ci.

Si le consommateur demande expressément que la formation commence avant la fin du délai, puis se rétracte après le début de la prestation, il doit un montant proportionnel aux services déjà fournis. Après exécution complète, le droit de rétractation n'est perdu que si le consommateur a demandé expressément cette exécution anticipée et reconnu la perte de son droit une fois le contrat entièrement exécuté, conformément à l'article L. 221-25 du Code de la consommation.

Article 10 - Conditions d'annulation par le Client

10.1- Avant le début de la formation

Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit. Sauf dispositions légales particulières applicables aux personnes physiques, les frais suivants pourront être retenus :

- plus de 30 jours avant le début de la formation : remboursement intégral des sommes versées. Déduction faite, le cas échéant, des frais administratifs expressément prévus au contrat
- entre 30 et 15 jours : conservation de 30 % du coût de la formation
- entre 14 et 8 jours : conservation de 50 %
- moins de 8 jours : conservation de 100 %, sauf cas de force majeure dûment justifié

10.2- Cas de force majeure

En cas de maladie grave, accident, hospitalisation, décès d'un proche ou tout autre événement présentant les caractéristiques de la force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, **MAUD ACADEMY** pourra proposer :

- le report de la formation ;
 - un avoir ;
 - ou un remboursement partiel ou total selon la situation
- Les justificatifs devront être transmis dans un délai raisonnable.

Article 11 - Annulation ou report par MAUD ACADEMY

MAUD ACADEMY se réserve la possibilité de reporter une session lorsque :

- le nombre minimum de participants n'est pas atteint ;
- un formateur est empêché pour un motif légitime ;
- les conditions sanitaires ou de sécurité ne permettent pas le maintien de la session



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATIONS

Dans cette hypothèse, les participants seront informés dans les meilleurs délais.

Les sommes déjà versées seront, au choix du Client :

- reportées sur une nouvelle session ;
- transformées en avoir ;
- ou remboursées.

Aucune indemnité complémentaire ne pourra être réclamée au titre de ce report ou de cette annulation, sauf disposition légale impérative contraire.

Article 12 – Assiduité – Feuilles d'emargement – Traçabilité

Le stagiaire s'engage à participer à l'intégralité de la formation selon les horaires communiqués par **MAUD ACADEMY**.

L'assiduité constitue une condition essentielle de la délivrance des attestations de formation et, lorsqu'il existe, du certificat de réalisation. Selon la modalité pédagogique, la présence est justifiée notamment par :

- les feuilles d'emargement ;
- les connexions à la plateforme e-learning ;
- les relevés de présence en classe virtuelle ;
- les travaux demandés ;
- les évaluations intermédiaires et finales ;
- tout dispositif de traçabilité conforme à la réglementation ;

Les absences, retards ou départs anticipés sont consignés.

Lorsqu'un financement est assuré par un organisme tiers, ces éléments pourront lui être transmis conformément aux obligations réglementaires.

Article 13 – Obligations du stagiaire

Le stagiaire s'engage à :

- respecter le règlement intérieur ;
- adopter un comportement respectueux envers les autres stagiaires, les formateurs, les modèles et le personnel **MAUD ACADEMY** ;
- utiliser les matériels conformément aux consignes données ;
- respecter les protocoles d'hygiène et de sécurité ;
- signaler toute difficulté pouvant avoir une incidence sur le déroulement de la formation

Le stagiaire est responsable des dégradations qu'il pourrait causer volontairement ou par négligence grave.

Tout comportement incompatible avec le bon déroulement de la formation pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive dans les conditions prévues par le règlement intérieur. Cette exclusion ne donne pas automatiquement droit au remboursement des sommes déjà versées.

Article 14 – Prérequis sanitaires et aptitude à la pratique

Certaines formations dispensées par **MAUD ACADEMY** comportent des travaux pratiques réalisés sur peau synthétique, modèles d'entraînement ou modèles vivants.

Le stagiaire déclare :

- être apte à suivre la formation ;
- ne présenter aucune contre-indication connue incompatible avec les manipulations enseignées ;
- respecter strictement les protocoles d'hygiène remis par **MAUD ACADEMY**

Le stagiaire demeure responsable du respect de la réglementation applicable à l'exercice de son activité professionnelle après la formation. La réussite de la formation ne vaut ni autorisation d'exercer, ni reconnaissance automatique d'une qualification professionnelle lorsque celle-ci relève d'une réglementation spécifique.

Article 15 – Travaux pratiques sur modèles

Certaines formations comprennent des mises en situation pratique sur modèles.

Le modèle intervient exclusivement dans un objectif pédagogique.

Avant toute intervention, une information claire lui est remise concernant :

- la nature des techniques pratiquées ;
- le caractère pédagogique de l'intervention ;
- les éventuelles limites de résultat ;
- les précautions post-intervention.

Le modèle signe un document de consentement spécifique.

Le formateur demeure responsable de la supervision pédagogique.

Le stagiaire s'engage à respecter strictement les consignes données.

MAUD ACADEMY peut interrompre immédiatement une intervention lorsqu'elle estime que les conditions de sécurité, d'hygiène ou de qualité ne sont plus réunies.

Article 16 – Modèles vivants

Lorsque les formations comportent des travaux pratiques réalisés sur des modèles vivants, ceux-ci interviennent exclusivement à des fins pédagogiques.

Chaque modèle :

- reçoit une information préalable ;
- signe un formulaire de consentement ;
- peut interrompre la prestation à tout moment.

Les interventions sont réalisées sous le contrôle permanent du formateur.

Le stagiaire demeure responsable du respect des protocoles enseignés.

MAUD ACADEMY peut interrompre immédiatement toute prestation lorsqu'elle estime que les conditions de sécurité, d'hygiène ou de qualité ne sont plus réunies.

Le modèle reconnaît être informé que la prestation est réalisée dans un contexte pédagogique et ne peut être assimilée à une prestation commerciale.

Article 17 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments diffusés, remis, projetés téléchargés ou accessibles dans le cadre des formations est protégé par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Cette protection concerne notamment, sans que cette liste soit limitative :

- les marques, dénominations commerciales et logos de **MAUD ACADEMY** ;
- les programmes de formation ;
- les progressions pédagogiques ;
- les protocoles techniques de maquillage permanent ;
- les protocoles de dermopigmentation réparatrice et esthétiques ;
- les protocoles d'hygiène ;
- les vidéos de démonstration ;
- les photographies avant/après ;
- les dessins préparatoires ;
- les modèles de fiches clients ;
- les questionnaires d'évaluation ;
- les QCM ;
- les supports e-learning ;
- les présentations PowerPoint ;
- les illustrations ;
- les documents remis aux stagiaires ;
- les études de cas ;
- les exercices pratiques.

Ces documents sont remis exclusivement pour un usage personnel dans le cadre de la formation suivie.

Le stagiaire s'interdit notamment :

- de les reproduire intégralement ou partiellement ;
 - de les commercialiser ;
 - de les transmettre à un tiers ;
 - de les publier sur Internet ou sur un réseau social ;
 - de les intégrer dans une autre formation ;
 - de mettre ces contenus à disposition d'une intelligence artificielle afin de constituer une base documentaire exploitable
- Toute violation pourra donner lieu à une action civile ou pénale, sans préjudice des dommages et intérêts pouvant être réclamés.

Article 18 – Utilisation des outils d'intelligence artificielle

MAUD ACADEMY autorise les stagiaires à utiliser des outils d'intelligence artificielle générative exclusivement comme assistance personnelle à leur apprentissage.

En revanche, sont strictement interdits :

- le téléversement complet des supports de cours ;
- le téléversement des vidéos pédagogiques ;
- le téléversement des protocoles techniques ;
- la création d'un assistant IA reproduisant les enseignements de **MAUD ACADEMY** ;
- l'entraînement d'un modèle d'intelligence artificielle à partir des contenus pédagogiques

Le stagiaire demeure responsable des traitements réalisés par les outils d'intelligence artificielle qu'il utilise. Il lui appartient

notamment de veiller à ne communiquer aucune donnée confidentielle concernant :

- les modèles ;
- les autres stagiaires ;
- les cas pratiques ;
- les dossiers pédagogiques ;
- les informations commerciales de **MAUD ACADEMY**.

Article 19 – Sécurité numérique

Chaque stagiaire reçoit, lorsque cela est nécessaire, un accès personnel à la plateforme pédagogique. Ces identifiants sont strictement personnels.

Ils ne peuvent être :

- prêtés ;
- cédés ;
- partagés ;
- vendus.

Toute connexion réalisée au moyen des identifiants personnels est réputée effectuée par leur titulaire. Le stagiaire s'engage à informer immédiatement **MAUD ACADEMY** de toute utilisation frauduleuse de son compte. **MAUD ACADEMY** pourra suspendre immédiatement un compte lorsqu'une utilisation

anormale est détectée.

Article 20 – Clause de réputation

Chaque partie s'engage à adopter un comportement loyal et respectueux.

Avant toute diffusion publique d'une critique susceptible de porter atteinte à la réputation de l'autre partie, les parties conviennent de rechercher une solution amiable par le biais de la procédure de réclamation prévue par **MAUD ACADEMY**.

Cette disposition ne fait naturellement pas obstacle :

- à la liberté d'expression ;
 - aux avis sincères des consommateurs ;
 - aux signalements légalement autorisés.
- En revanche, la diffusion volontaire d'informations mensongères, diffamatoires ou manifestement dénigrantes pourra engager la responsabilité de leur auteur.

Article 21 – Lutte contre la fraude

Le stagiaire certifie que les informations communiquées lors de son inscription sont exactes.

Toute fraude, falsification ou usurpation, notamment concernant :

- l'identité du participant ;
- les justificatifs transmis ;
- les feuilles d'emargement ;
- les attestations de présence ;
- les évaluations ;
- les financements, pourra entraîner :
- l'exclusion immédiate ;
- l'annulation de la certification ;
- le remboursement des sommes indûment perçues ;
- un signalement aux organismes compétents.

Article 22 – Confidentialité

Dans le cadre des formations, chaque partie peut être amenée à avoir connaissance d'informations confidentielles concernant l'autre partie ou les autres stagiaires.

Sont notamment considérées comme confidentielles :

- les méthodes pédagogiques ;
- les protocoles techniques ;
- les procédés de travail ;
- les informations commerciales ;
- les données financières ;
- les données relatives aux modèles ;
- les projets professionnels présentés pendant la formation

Le stagiaire s'engage à ne divulguer aucune de ces informations à des tiers, sauf accord écrit préalable de **MAUD ACADEMY** ou obligation légale.

Cette obligation demeure applicable pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la fin de la formation.

Article 23 – Droit à l'image

Dans le cadre des formations, **MAUD ACADEMY** peut être amenée à réaliser :

- des photographies ;
- des vidéos ;
- des captations d'écran ;
- des témoignages ;

Aucune utilisation de l'image d'un stagiaire ne sera réalisée sans son accord préalable lorsqu'il est requis par la réglementation. Une autorisation spécifique pourra être proposée. Le refus d'autoriser l'utilisation de son image ne pourra entraîner aucune conséquence sur la participation à la formation.

Le stagiaire s'interdit, sauf autorisation expresse :

- d'enregistrer les cours ;
- de filmer les démonstrations ;
- de photographier les supports pédagogiques lorsqu'ils sont signalés comme confidentiels ;
- de diffuser sur les réseaux sociaux des contenus portant atteinte aux droits de **MAUD ACADEMY**, des formateurs, des modèles, ou des autres stagiaires

Article 24 – Protection des données personnelles

MAUD ACADEMY traite les données personnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), à la loi Informatique et Libertés modifiée et à toute réglementation applicable.

Les données collectées sont nécessaires notamment pour :

- la gestion des inscriptions ;
- l'organisation des formations ;
- le suivi pédagogique ;
- la gestion administrative ;
- la facturation ;
- les relations avec les organismes financeurs ;
- les obligations légales et réglementaires.

Les données ne sont conservées que pendant la durée nécessaire à la réalisation de ces finalités, sous réserve des obligations légales de conservation.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

FORMATIONS

Les personnes concernées disposent notamment des droits suivants :

- droit d'accès ;
- droit de rectification ;
- droit à l'effacement lorsque celui-ci est applicable ;
- droit à la limitation du traitement ;
- droit d'opposition ;
- droit à la portabilité.

Toute demande peut être adressée au référent désigné par **MAUD ACADEMY**

Une Politique de confidentialité distincte complète les présentes dispositions.

Article 25 – Réclamations

La satisfaction des stagiaires et des clients constitue un objectif permanent de **MAUD ACADEMY**.

Toute réclamation peut être adressée :

- par courrier électronique ;
- via le formulaire dédié sur le site internet ;
- par courrier postal.

Chaque réclamation fait l'objet :

- d'un accusé de réception ;
- d'une analyse ;
- d'un traitement ;
- d'une réponse motivée
- d'un enregistrement dans le système qualité.

Les réclamations sont exploitées dans le cadre de la démarche d'amélioration continue et peuvent conduire à la mise en oeuvre d'actions correctives ou préventives.

Article 26 – Responsabilité

MAUD ACADEMY est tenue à une obligation de moyens dans l'exécution de ses prestations.

Sa responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de faute démontrée.

En toute hypothèse, la responsabilité de **MAUD ACADEMY** est limitée aux dommages directs, à l'exclusion de tout dommage indirect, notamment :

- perte d'exploitation ;
- perte de clientèle ;

- perte de chiffre d'affaires ;

- perte de données ;
- préjudice commercial ou d'image.

Le stagiaire demeure seul responsable de l'utilisation professionnelle qu'il fera des connaissances acquises au cours de la formation.

La réussite d'une formation ne garantit ni l'obtention d'une clientèle, ni un niveau de revenus, ni la réussite d'un projet entrepreneurial.

Article 27 – Force majeure

Aucune partie ne pourra être tenue responsable lorsque l'exécution de ses obligations est empêchée par un événement présentant les caractéristiques de la force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont notamment susceptibles de constituer un cas de force majeure :

- catastrophe naturelle ;
- pandémie ;
- décision administrative empêchant la tenue de la formation
- incendie ;
- panne informatique majeure ;
- interruption durable des réseaux ;
- indisponibilité imprévisible du lieu de formation.

La partie empêchée informe l'autre partie dans les meilleurs délais.

Les parties rechercheront prioritairement une solution de report de la formation.

Article 28 – Résiliation

En cas de manquement grave par l'une des parties à ses obligations contractuelles, l'autre partie pourra prononcer la résiliation du contrat après mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours.

La résiliation ne remet pas en cause les prestations déjà exécutées, qui demeurent dues.

Article 29 – Médiation – Règlement amiable des litiges

En cas de différend, les parties rechercheront prioritairement une solution amiable.

Lorsqu'il s'agit d'un consommateur, celui-ci pourra recourir

gratuitement à un dispositif de médiation de la consommation conformément aux dispositions du Code de la consommation. Les coordonnées du médiateur compétent seront communiquées sur le site internet de **MAUD ACADEMY** et sur simple demande.

Article 30 – Droit applicable – Juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

Pour les clients ayant la qualité de commerçant, tout litige relatif à leur interprétation, leur exécution ou leur validité relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce dans le ressort du siège social de **MAUD ACADEMY**, sauf disposition légale impérative contraire.

Pour les consommateurs, les règles de compétence prévues par le Code de la consommation et le Code de procédure civile demeurent applicables.

Article 31 – Entrée en vigueur – Version des CGV

Les présentes Conditions Générales de Vente entrent en vigueur à compter de leur date de publication.

Elles annulent et remplacent toute version antérieure. La version applicable est celle en vigueur à la date de signature du contrat ou de la convention de formation.

Annexe 1 – Documents contractuels remis avant l'entrée en formation

Avant le démarrage de la formation, le participant reçoit, selon sa situation :

- Le programme détaillé de la formation ;
- Les présentes Conditions Générales de Vente ;
- Le règlement intérieur applicable ;
- Le contrat ou la convention de formation ;
- Le calendrier de la formation ;
- Les modalités d'accès à la plateforme numérique, le cas échéant
- les informations relatives à l'accessibilité des personnes en situation de handicap
- Les modalités d'évaluation et de certification ;
- Les coordonnées du référent administratif et du référent handicap

MES DATES

☐ DÉBUT

☐ FIN

J'accompagne le bulletin d'inscription des documents suivants en application de l'Article 4 des Conditions Générales de Vente :

- Un chèque d'acompte correspondant à **30%** du prix de la formation, permettant de réserver ma place.**
- Un chèque du solde correspondant à **70%** du prix de la formation, à titre de caution.**
- Une copie de ma carte d'identité, ainsi qu'une copie de mon attestation Hygiène et Salubrité.

** Encaissement différé si application de l'Article 4.5 des Conditions Générales de Vente.

3 / MON ACCORD

J'ai pris connaissance des Conditions Générales de Vente figurant sur le site internet www.maud-academy.com et annexées au bulletin d'inscription. Je déclare expressément les accepter.

DATE - MENTION MANUSCRITE OBLIGATOIRE - SIGNATURE

POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION MERCI DE RETOURNER CE BULLETIN, ACCOMPAGNÉ DES DOCUMENTS SPÉCIFIÉS, À L'ADRESSE DE VOTRE FORMATION

DATE

MENTION MANUSCRITE

"Lu et Approuvé, Bon pour Accord"

SIGNATURE